les cas, toutes les mesures étaient déjà prises pour assurer le triomphe des armées russes ».

Le Transsibérien

Pétersbourg, 6 janvier. — Plusieurs usines, désireuses de fournir les matériaux pour la construction de la deuxième voie du Transsibérien, ont envoyé leurs chargés d'affaires au ministère des finances et à celui des voies de communications pour des offres et des pourparlers préalables au sujet de cette question. Après avoir discuté les offres, les représentants déclarèrent que la réponse décisive sur la question de la construction de la deuxième voie, ne sera donnée que vers le 15 février de l'année prochaine ; c'est alors seulement que les commandes seront distribuées aux usines.

On procède actuellement au remplacement des rails de type léger (18 livres le pied) du Transsibérien par des rails de type lourd (27 livres le pied). Les travaux se font sur deux tronçons en même temps : sur celui de l'ouest, où les rails sont déjà remplacés sur une distance de 425 verstes et sur celui de l'est où le remplacement a été effectué sur une distance de 1.200 verstes environ.

Banquet japonais à Paris

Paris, 6 janvier. — Les Japonais, à Paris, se préparent à fêter la prise de Port-Arthur, en un banquet qui aura lieu ce soir, à 7 h. et demie, au Grand-Véfour, au Palais-Royal.

Nous trouvons M. Peyron qui préside à l'installation du repas, très affairé : « C'est ce matin seulement, nous dit-il, que j'ai reçu un coup de téléphone de la légation du Japon, m'avertissant que le banquet serait donné ce soir. Depuis longtemps, il était commandé, et ces messieurs attendaient la chûte définitive de Port-Arthur pour en fixer la date. Ils viennent, d'ailleurs, chaque année, dîner ici. Ils sont une quarantaine environ, se montrent extrêmement gais, et boivent sec.

« Ce soir, j'ai tout lieu de croire que le banquet sera particulièrement animé. Il sera présidé, naturellement, par le ministre plénipotentiaire du Japon, M. Motono, et aura pour convives tout ce que Paris compte en se moment de Japonais ».

M. Peyron nous montre ensuite le menu sur lequel nous relevons seulement aux entremets : une bombe Togo !

Une sauterie suivra le banquet.

LE SUICIDE du Député Syveton

Interview de M. Ménard

Paris, 6 janvier. — Le « Temps » a pris une nouvelle interview au gendre de Syveton, M. Ménard, qui déclara à notre confrère :

— Ma mère, qui voulait me marier, songea à la famille Syveton, qui avait été à Saint-Etienne la commensale de la mienne. On me présenta Marguerite de Bruyn. Elle me plut. Et je l'épousai.

Syveton avait donné avec empressement son consentement au mariage. Depuis, je me suis expliqué son attitude : il comptait pouvoir désormais pousser impunément jusqu'aux dernières limites ses tentatives sur ma femme et lever définitivement ses scrupules et ses craintes de jeune fille.

Je passe sur la maladie subite de ma femme (une néphrite), l'arrivée auprès d'elle de sa mère et de son beau-père, les manœuvres employées par ce dernier pour la dégoûter et la détacher de moi, le départ du trio pour Villers, ma solitude et mon découragement, mes projets de suicide. Tout cela, je vous l'ai déjà amplement raconté. Tandis que je me morfondais à Saint-Etienne, on était dans la joie là-bas et Syveton n'interrompait l'éducation politique de M. Boni de Castellane que pour s'occuper de l'éducation « spéciale » de Marguerite.

Coup sur coup, celle-ci m'écrivit trois lettres qui accrurent mon désespoir. Heureusement, elle m'en adressa bientôt une quatrième dans laquelle elle m'affirmait avoir rédigé les trois premières sous la dictée et la contrainte de son beau-père et où elle me disait son amour profond. J'étais rasséréné ; j'étais sauvé. Je repris ma femme.

Pour l'égayer, je transportai mes pénates à Paris. Là, Syveton voulut me procurer un emploi de secrétaire auprès d'un membre de la « Patrie Française ». Mais je refusai, alléguant que je n'avais pas plus la vocation nationaliste que la vocation religieuse. Cela jeta un froid entre nous et mon beau-père dut espacer ses visites, ou du moins, les faire coïncider avec mes absences.

Sur ces entrefaites, Anna Spilmacker, qui avait quitté le service de Mme Syveton à la suite de scènes de jalousie qui avaient éclaté entre elle et sa sœur, moins bien partagée dans un petit héritage de famille, était entrée chez nous. J'avais surpris, dans la bouche de cette domestique, des propos singulièrement compromettants pour Syveton. Et cela avait éveillé ma méfiance à l'endroit de la moralité du beau-père de ma femme.

A partir du 6 décembre, les événements se précipitent. Vous les connaissez. Ce jour-là Mme Syveton, qui ne se doute de rien, reproche vertement à ma femme sa froideur hostile à l'égard de son beau-père. Premières divulgations de Marguerite. Protestations de Mme Syveton, qui croit à une réédition de l'incident de Spa. Remords et tristesse de ma femme. Intervention d'Anna. Explications. Scènes de reproches. Aveux et suicide de Syveton.

On nous a accusés, Mme Syveton, ma femme et moi, d'avoir sali sans nécessité la mémoire de Syveton. Mais qui donc a pris l'initiative des révélations ? Nous, nous avons parlé les derniers. Si d'autres nous ont devancés, il ne faut s'en prendre qu'aux nationalistes qui, sans attendre que le cadavre fût refroidi, en ont joué comme vous savez.

D'aucuns proclament que le suicide de Syveton est inexpliqué ; ils estiment que ses turpitudes et son indélicatesse n'étaient pas des motifs suffisants pour le pousser au suicide. Qu'est-ce qu'il faudrait donc, à leurs yeux, pour pousser un homme au désespoir ?....

Incidemment nous mettons sous les yeux de M. Ménard un article d'un journal du matin relatif à de nouveaux toxiques qui auraient été trouvés chez lui depuis la perquisition de M. Blot :

— Encore ! s'écrie M. Ménard. C'est pourtant bien simple.

1° J'ai porté ces jours-ci à M. Boucard un flacon dans lequel il restait un peu de morphine dont je m'étais servi pour faire des piqûres à ma femme. Et je lui ai dit : « On ne l'a pas déniché dans la perquisition. Le voici. »

2° J'ai acheté, il y a quelque temps, un flacon d'acide nitrique en vue d'une analyse des urines de ma femme rendue nécessaire par la néphrite aiguë dont elle souffrait. »

Nous terminons par une question précise:

— Pourquoi n'avez-vous pas attendu que son procès en Cour d'assises soit terminé pour agir à l'égard de M. Syveton ?

— Mais je me suis déjà expliqué là-dessus. D'abord, je n'ai pas commandé à M. Syveton de se suicider. Je ne l'ai même pas contraint de faire des aveux : c'est sa femme. Quant à moi, convaincu de sa culpabilité, je l'ai mis à la porte. Et vous auriez voulu que, sachant ce qu'il avait fait à ma femme, j'attendisse pour procéder à cette exécution un délai quelconque ! Mais quel est le mari qui aurait eu cette générosité ! Il y avait un satyre chez moi, et il aurait fallu que, pour des motifs politiques auxquels je n'avais, d'ailleurs, aucune raison de céder, j'attendisse pour le balayer ? Allons donc ! Qui oserait me reprocher ma précipitation ?

D'abord, je suis républicain, antinationaliste. Donc, le triomphe escompté par M. Syveton m'était plus qu'indifférent.

Mais il y a plus : non seulement je n'ai personnellement rien fait qui fût de nature à empêcher Syveton de comparaître en Cour d'assises, mais encore je me suis offert pour le détourner par mon pardon de ses projets de suicide.

Et enfin, alors même que j'aurais voulu empêcher Syveton d'avoir son triomphe, alors même que je lui aurais brûlé la cervelle, je crois que, moi aussi, j'aurais été acquitté par le jury. Je ne lui aurais pris que la vie. Lui m'avait pris bien autre chose !....

Le concierge amoureux

RECIT D'ANNA SPILMACKER

La jeune flamande Anna Spilmacker, au service des époux Ménard, a dit à un de nos confrères parisiens :

— En ce qui concerne M. Jondeau, le concierge de l'avenue de Neuilly, je répète que c'est un honnête homme. Malheureusement, il m'aimait ; il m'aimait tant que j'ai dû lui céder.

Quand je quittai le service de Mme Syveton, j'entrai comme apprentie chez Mme Margaine-Lacroix, couturière, boulevard Haussman, avec un salaire de 30 francs par mois, sur la recommandation de ma maîtresse, qui était une cliente de la maison. Mais M. Jondeau, qui ne voulait pas cesser ses relations avec moi, me loua un petit appartement au 5e étage d'une maison de la rue d'Armaillé. Le concierge de cet immeuble nous croyait frère et sœur.

M. Jondeau, qui est maître d'hôtel et placier en vins, avait, grâce à ces deux professions, de multiples prétextes pour s'absenter souvent et longuement de sa loge. Il en profitait pour venir rue d'Armaillé.

Puis, j'entrai au service de M. Ménard. Et les relations continuèrent.

Mais mon confesseur, à qui j'avais raconté l'affaire, m'ayant dit : « Vous ne pouvez pas épouser un homme marié », je résolus ces jours derniers de rompre. Le jour de la mort de M. Syveton, par exemple, je n'allai pas à un rendez-vous qu'il m'avait donné, rue d'Armaillé.

Il me dit et m'écrivit à plusieurs reprises qu'il ne survivrait pas à son désespoir. Et cela me navrait. Mais que faire ?

— Et M. Syveton ? demandons-nous.

— Oh ! celui-là, c'était autre chose. Comme je ne lui avais cédé, par force, qu'une fois, et que, depuis lors, je lui résistais, il me contraignait à des spectacles épouvantables. Ah ! le dégoûtant personnage !..... »

En ce qui concerne M. Jondeau nous devons à la vérité de dire qu'il prétend, au contraire, n'avoir cédé qu'aux sollicitations réitérées d'Anna Spilmacker.

— Ce n'est pas une fille d'argent, nous disait-il. Mais quand elle aime quelqu'un, elle l'aime bien ».

Mme Jondeau a pardonné...

Le coffre-fort d'Anvers

Anvers, 6 janvier. — Hier, après-midi, les magistrats du parquet d'Anvers se sont présentés à la Banque d'Anvers pour examiner le coffre-fort loué par M. Syveton. Le coffre-fort l'avait été en réalité par M. Suys, agent de change de M. et Mme Syveton, qui a déclaré avoir consenti en cette qualité à louer personnellement un coffre-fort pour ses clients, mais qu'il s'est opposé, lors de la visite de M. Jules Lemaître, à ce que rien ne fût enlevé.

Les scellés allaient être posés par M. le juge Maquinay quand est arrivé un télégramme de M. Boucard demandant que le contenu du coffre-fort fût examiné, inventorié et que rien n'en soit remis à n'importe qui.

La clef du coffre remise par M. Suys à Mme Syveton est détenue actuellement par M. Bausse, avocat de M. Jules Lemaître.

Il est établi dès à présent que le coffre ne contient ni argent ni titres, mais seulement des documents.

En attendant d'en faire l'inventaire, les magistats ont apposé les scellés.

Au pays de Mme Syveton

Sous ce titre un rédacteur de l'*Action* publie les résultats d'une enquête faite sur place.

Le docteur Terwagnue, qui fut le médecin de Mme Syveton alors qu'elle était Mme de Bruyn, dit qu'il ne croit pas qu'elle soit « capable d'un crime ». Il ajoute : « Quand je l'ai connue, c'était la santé et l'équilibre même ». C'était une nature intellectuelle, un esprit critique plutôt aiguisé, aimant ce qui est beau et ce qui est élégant ».

A la question : « Avez-vous connu son ancien mari ? », le docteur répond :

— De Bruyn ? C'était un marchand de sucres d'ici... Elle l'a admirablement soigné quand il est devenu tuberculeux... Elle l'a emmenée à Berlin consulter le docteur Koch. C'était, il y a quinze ans, au moment des fameuses expériences... Ce fut certainement un bon ménage.

— Marguerite de Bruyn, la fille de Mme Syveton, était-elle hystérique ?

— Jamais je n'ai eu à le constater, affirme le docteur Terwagne. Elle était d'ailleurs bien jeune, et depuis, je l'ai tout à fait perdue de vue... Ce que je puis affirmer, c'est que la mère avait la raison solide.

— Quel était son genre de vie à Anvers ?

— Elle lisait, se promenait, visitait quelques familles amies. Elle passait pour être riche. Maintenant, vous savez, à Anvers, on a le million facile, le « million anversois », comme on dit ici.

Et le docteur Terwagne conclut sur ces mots :

— Malgré les apparences, malgré les contradictions de mon ancienne cliente, je ne la vois pas du tout en criminelle. Tenez l'année dernière encore, elle a fait soigner ici de braves gens du peuple, qui habitent place du Marché, dans le faubourg, et c'est elle qui a payé les frais de médecin et de pharmacien... »

L'enquête à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 6 janvier. — Ce matin, le commissaire central a exécuté les commissions rogatoires envoyées par M. Boucard, juge d'instruction à Paris, et visant MM. Savolle, pharmacien de M. Ménard, et Riofol, cousin de ce dernier, ancien greffier.

J'ai interviewé, avant sa comparution devant le commissaire central, le pharmacien Savolle : il m'a déclaré qu'il avait livré à son ami Ménard, au commencement du mois d'août, 50 centigrammes de cyanure de potassium ; le prétexte invoqué par M. Ménard était qu'il voulait tuer un chien de forte taille.

M. Savolle m'a dit en outre que jamais M. Ménard ne l'avait mis au courant des scènes de son intérieur et qu'il ne l'avait jamais informé de ses idées de suicide.

L'instruction judiciaire

TRIPLE CONFRONTATION

Paris, 6 janvier. — M. Boucard a confronté cette après-midi notre confrère Félix Mélénier avec le docteur Luyt et Me Noilhan à la suite d'interviews publiées. La confrontation avec le docteur Luyt avait pour base la nature des blessures remarquées sur la tête de Syveton.

Le docteur Luyt a dit, comme il l'avait déclaré dans son interview, qu'il avait remarqué, lorsqu'il fut appelé à donner des soins à Syveton, deux ecchymoses, l'une en forme de V au-dessus du nez et des sourcils qui avait été faite avant la mort ; l'autre, du côté droit du front, à la naissance et un peu sous les cheveux, cette seconde blessure faite après la mort.

La même confrontation a eu lieu avec Me Noilhan. Elle a été plus mouvementée, les deux témoins n'ayant pu se mettre d'accord sur l'heure à laquelle Me Noilhan donnait une interview à notre confrère le matin du drame, l'avocat prétendant qu'à l'heure indiquée dans le journal, il se trouvait à Neuilly, chez Syveton.

Cette triple confrontation n'a été terminée qu'à 3 heures et demie.

M. Ménard, gendre de Mme Syveton, a été ensuite introduit dans le cabinet du juge d'instruction.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Paris, 6 janvier. — Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de décembre 1904 s'élève à la somme de 254.823.900 fr., accusant ainsi une plus-value de 7.420.700 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et d'une diminution de 6 millions 581.700 fr. par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur : le timbre, 1.525.000 fr. ; l'impôt sur les opérations de Bourse, 81.500 fr. ; l'impôt de 4 o/o sur les valeurs mobilières, 120.500 fr. ; les douanes, 1.094.700 fr. ; les contributions indirectes, 2.715.000 fr. ; les sels, 4.000 fr. ; les contributions indirectes (monopoles), 2.184.600 francs.

Les postes, 3.241.000 fr. ; les télégraphes, 0 fr. ; les téléphones, 442.300 fr. ; les contributions et avances pour travaux télégraphiques et téléphoniques, 134,400 fr.

Et moins-values sur :

L'enregistrement, 4.606.800 fr. ; les huiles minérales, 94.000 fr. ; les sucres, 592.300 fr.

Par rapport au mois de décembre 1903, il y a augmentation sur :

L'impôt sur les opérations de Bourse, 150.000 fr. ; l'impôt de 4 o/o sur les valeurs mobilières, 73.500 francs ; les contribution indirectes, 793.000 fr. ; les sels, 390.000 fr. ; les contributions indirectes (monopoles), 1.409.000 fr. ; les postes, 2.397.000 fr. ; les télégraphes, 287.000 fr. ; les contributions et avances pour travaux télégraphiques et téléphoniques, 1 million 510.100 fr.

Il y a diminution sur :

L'enregistrement, 3.059.500 fr. ; le timbre, 76.500 francs.

Les douanes, 11.038.000 fr. ; les huiles minérales 248.000 fr. ; les sucres, 669.000 fr. ; les téléphones, 131.200 fr.

L'excédent total pour 1904 se trouve ainsi porté à 145.820.800 fr. comparativement aux évaluations budgétaires.

Dans l'examen des résultats de l'année qui vient de finir, il est intéressant de remarquer : d'abord, que les sucres, malgré la réduction des droits dont ils ont été l'objet, ont fourni un excédent de 1 million 594.000 fr. ; ensuite, que le produit des droits sur l'alcool a donné un supplément de recettes de 33.275.000 fr., supplément qui justifie pleinement la nécessité et l'efficacité de la nouvelle réglementation du privilège des bouilleurs de cru.

Ces résultats seraient entièrement satisfaisants s'il n'y avait lieu de constater que les recettes de l'année 1904 sont inférieures de 1005.000 fr. à celles de 1903.

L'équilibre du budget a été maintenu pendant le dernier exercice grâce à la prudence qui a présidé à l'établissement des prévisions. Néanmoins il y a eu, cette dernière année, un ralentissement évident dans le développement des recettes publiques, dû en partie à la situation extérieure, mais ralentissement qui indique avec quelle circonspection il y a lieu d'escompter aujourd'hui les plus-values à venir.

Arrestation d'un bandit

Bonne capture à Bruxelles. — Un homme protégé. — Voleur émérite. — Le personnage a séjourné à Lille. — L'enquête.

Bruxelles, 6 janvier. — La police bruxelloise arrêtait, il y a quelques jours, un individu qui, étant ivre, se livrait à de graves désordres sur la voie publique. L'arrestation de cet homme, un véritable hercule, fut des plus mouvementées ; il opposa une résistance désespérée aux policiers qu'il roua de coups et déchira leurs vêtements. Au commissariat, il déclara s'appeler Jean Walther, né à Strasbourg le 29 juillet 1859. Cet étranger fut mis à la disposition de M. le juge d'instruction Havaux qui le fit écrouer. Comme il ne pouvait produire aucun papier d'identité, il fut décidé qu'il serait mensuré par le service anthropométrique. Mais l'individu refusa énergiquement de se laisser photographier ; il essaya même, à différentes reprises, de briser à coups de pied l'appareil photographique. Néanmoins on eut raison de sa résistance en le liant solidement sur une chaise. Cette formalité venait d'être terminée et l'individu venait d'être dirigé sur la prison de Saint-Gilles lorsqu'un gardien reconnut le prisonnier pour avoir été déjà détenu en cet établissement sous le nom de Host. Des recherches furent entreprises, sans retard, à l'effet d'éclaircir ce point intéressant ; voici ce que l'on apprit :

Dans la nuit du 9 mars 1895, vers 4 heures du matin, des policiers surprirent deux individus qui cherchaient à s'introduire dans l'officine de M. Schreurs, agent de change, rue Neuve. Les malfaiteurs se voyant découverts s'enfuirent dans des directions différentes. Les agents s'élancèrent à leur poursuite ; après une course folle, l'un des fuyards put être arrêté ; l'autre bandit allait, à son tour, être rejoint lorsqu'il se retourna et déchargea deux coups de revolver sur celui qui le poursuivait, sans heureusement l'atteindre. L'individu arrêté fut conduit au commissariat de la rue de la Ligne, où l'on trouva sur lui un important attirail de cambrioleur, composé de fausses-clefs, passe-partout, ciseaux à froid et limes. Interrogé, il déclara s'appeler Adam, Gustave, forain, né à Varsovie en 1851 et se trouver à Bruxelles depuis le 8 mars 1895, venant de Lille.

A quelque temps de là avait été commis le fameux vol de près de 500,000 fr. de titres au préjudice de M. Cordeweener, boulevard du Midi.

Or, parmi les fausses-clefs trouvées en possession du prétendu Adam, Gustave, il s'en trouvait une ouvrant avec une facilité vraiment grande la porte de l'habitation de M. Cordeweener. Ce n'était pas là une simple coïncidence ! En effet, l'instruction, très habilement poussée dans ce sens, ne tarda pas à prouver que le prétendu Adam était l'un des co-auteurs de ce vol ; c'était lui qui avait ouvert les portes.

Des renseignements furent demandés à son sujet à la Sûreté de Paris. Celle-ci répondit que le prétendu Walther n'était autre que le nommé Host, Auguste-Armand, né à Strasbourg, le 9 juillet 1859, dangereux bandit. Elle ajouta que c'était un des voleurs les plus émérites connus de la police parisienne, incapable à le capturer. Mais devant la cour d'appel de Bruxelles, le 20 mars 1898, le malfaiteur prétendit s'appeler réellement Muths, Auguste, né à Stuttgart, le 8 juillet 1861. C'est sous ce nom qu'il fut condamné et qu'il fut expulsé du pays dès qu'il eut subi sa peine.

M. le juge Havaux, en présence de toutes ces contradictions, et désireux que la justice belge soit définitivement fixée sur l'identité de cet énigmatique personnage, se livra à une longue et minutieuse enquête. Celle-ci a révélé ce qui suit : Le prétendu Auguste Muths, alias Auguste, Armand Host, alias Jean Walther, a déjà été arrêté et mensuré : 1 à Paris, le 17 février 1879 ; 2. à Poissy le 1er juin 1889, sous le nom de Auguste Host, né à Strasbourg le 9 juillet 1859 ; 3. à Paris le 11 octobre 1880, sous le nom de Charles Metzner, né à Strasbourg, âgé de 20 ans ; 4. à Parisles 25 novembre 1881, 22 juin 1882, 7 janvier 1883, sous le nom de Auguste Meyer, né à Strasbourg en 1881 ; 5. à Paris le 18 avril 1884, sous le nom de Auguste Gross, né à Strasbourg, âgé de 25 ans ; 6. à Paris le 22 septembre 1886, sous le nom de Auguste Muths, né à Stuttgart le 9 juillet 1861.

Sous ces multiples noms il fut condamné de nombreuses fois : le 5 janvier 1894, notamment, sous le nom de Host, il fut condamné à une suite de peines et à la relégation en Nouvelle-Calédonie.

Comme on le voit, la lumière est loin d'être faite sur ce mystérieux personnage. Aussi, vient-on de lancer dans toutes les directions et de communiquer à la police des grandes villes d'Europe et d'Amérique son signalement anthropométrique. On espère, cette fois, recueillir des renseignements qui permettront d'établir d'une façon définitive la véritable identité et les antécédents judiciaires de ce dangereux criminel.

DUEL MORTEL DE FEMMES

Paris, 6 janvier. — Hier soir, vers six heures, un duel acharné a eu lieu entre deux femmes, en face le numéro 90 de la rue de Bondy. Subitement les spectateurs de cette scène ont vu l'une des combattantes tomber au milieu de la chaussée dans une mare de sang.

Pendant qu'on transportait la blessée dans une pharmacie du boulevard Saint-Martin, où elle succombait aussitôt après son arrivée, l'autre, qui avait reçu deux coups de couteau dans le dos, s'éloignait rapidement et pénétrant dans un fiacre, disparaissait dans la direction de la place de la République.

Au cours de ce duel étrange, un nommé Paillard, monteur en bronze, cité Joly, 3, qui s'était approché afin de séparer les deux femmes, a été atteint au côté gauche d'un coup de couteau.

Il a dû être admis d'urgence à l'hôpital Saint-Louis.

M. Durand, commissaire de police du quartier de la Porte-Saint-Martin, fait rechercher activement la fugitive. L'identité des deux femmes n'a pu être établie.

Incendie dans une Mine

DEUX MORTS

Moulins, 6 janvier. — On mande de Doyet (Allier) qu'un accident, qui a causé la mort de deux ouvriers, s'est produit avant-hier à la mine. Dans la nuit, le feu éclata soudainement au fond du puits. Une équipe d'ouvriers s'occupa immédiatement à construire un barrage destiné à circonscrire l'incendie, pendant qu'une seconde équipe versait sur le foyer des torrents d'eau.

Malheureusement, il se dégageait du puits une énorme quantité d'oxyde de carbone, et deux ouvriers, les sieurs Tauveron et Basset, tombèrent bientôt évanouis. On s'empressa autour des malheureux ; mais il fut impossible de les rappeler à la vie.

La Neige et le Froid

NOMBREUSES VICTIMES

Chalon-sur-Saône, 6 janvier. — Le froid excessif — de 15 à 16 degrés — que l'on vient de subir dans la région a causé la mort de neuf personnes. Ce sont, entre autres, MM. Emiland Genot, 55 ans, cultivateur à Dumerey ; Marillier, 72 ans, cultivateur à Anzy-le-Duc ; Claude Quillard, 65 ans, demeurant à Louhans ; Contassot, célibataire, à Saint-Pantaléon ; M. Desrayaud, à Vergisson ; Boquillon, mendiant, à Louhans, etc.

A NEW-YORK

New-York, 6 janvier. — Hier, à New-York 18.600 hommes, avec 5.000 charrettes, travaillaient à enlever la neige dans les rues de la ville où, par endroits, elle atteignait une hauteur de 1 m. 50. On croit que l'opération exigera au moins une semaine.

A la Chambre

LA PROCHAINE RENTREE

Paris, 6 janvier. — Les doyens de la Chambre sont, cette année, MM. Turigny, député de la deuxième circonscription de Nevers (Nièvre), né le 17 janvier 1822 ; M. Bischoffsheim, député de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), né en 1823 ; le colonel Astima, député de Bastia, né en 1826, et M. Paul Bourgeois, député de la deuxième circonscription de la Roche-sur-Yon (Vendée), né en mars 1827.

Conformément au règlement, la première séance doit être consacrée au renouvellement du bureau annuel de l'assemblée, sous la présidence du doyen d'âge, qui sera, cette année, M. Paul Bourgeois, député conservateur de la Vendée. MM. Turigny, Bischoffshein et Astima ayant décliné, vu leur grand âge, l'honneur de présider cette première séance de la session ordinaire.

Les secrétaires d'âge sont MM. Razimbaud, Zévaès, Dutreil, Stanislas de Castellane et Pierre Dupuy.

Habituellement, en cours de législature, ce renouvellement n'est, sauf en ce qui concerne le roulement à établir pour les secrétaires, qu'une simple confirmation des membres du bureau sortant.

Cette année, il n'y a toujours qu'une seule candidature officiellement posée ; celle de M. Henri Brisson. On se rappelle, en effet, qu'en une réunion du groupe progressiste tenue le 22 décembre dernier et à laquelle avaient été conviés tous les députés du groupe, il fut décidé qu'aucun candidat ne serait présenté à la présidence contre le président sortant, M. Brisson.

D'autre part, M. Paul Deschanel, pressenti par un certain nombre de ses amis, en vue de l'élection à la présidence, a fait savoir qu'il ne sera pas candidat.

Malgré cela, un concurrent sera-t-il opposé à M. Brisson ? C'est à quoi aviseront dans une réunion très prochaine, les autres groupes de l'opposition qui, selon toute vraisemblance, précédera de très peu d'heures la séance de rentrée de la Chambre.

En ce qui concerne les vice-présidents sortants qui sont, dans l'ordre d'élection : MM. Etienne, Edouard Lockroy, Gerville-Réache et Guillain, il semble qu'il ne doive pas y avoir lutte et que les quatre vice-présidents sortants seront réélus.

Selon toutes probabilités, les élections du bureau occuperont deux séances, celles de mardi et de jeudi, la Chambre ne siégeant pas le mercredi.

Puis, il s'agira de régler l'ordre des travaux. Le vendredi sera, selon l'usage, réservé aux interpellations, les autres jours le seront vraisemblablement à la discussion du budget.

Chez les Métallurgistes

Depuis le dernier congrès corporatif de Bourges les camarades métallurgistes déploient, pour leur organisation nationale, une activité débordante et féconde. Les effets heureux s'en font sentir déjà dans notre région, ils permettent les plus grandes espérances.

Le syndicat d'Anzin est reconstitué ; la section de Denain vigoureusement appuyée par le camarade Selle, enregistre chaque jour des adhésions nouvelles : 600 « noirs » assistaient à la réunion corporative de la St-Eloi et votaient un ordre du jour énergique affirmant leur volonté de mener une campagne active en faveur de l'organisation syndicale.

A Hirson, une cinquantaine de métallurgistes ont réveillé l'Ancien Syndicat des Métaux ; le syndicat du Cateau, constitué au cours de la grève textile, se maintient et se développe ; une section a été constituée à Raismes et rattachée au syndicat d'Anzin.

Hautmont qui compta jadis près de 4,000 syndiqués, avec la plus belle organisation du Nord, voit son groupement se reconstituer rapidement. Le Syndicat des métallurgistes d'Hautmont a traversé de rudes épreuves, elles n'ont pas abattu le courage des militants ; quelles qu'aient été les vicissitudes du passé les camarades hautmontois reviendront tous reprendre leur place dans le rang, mieux persuadés que jamais que leur union seule peut donner satisfaction à leurs légitimes revendications. Les métallurgistes de Sous-le-Bois s'organisent de leur côté ; ceux d'Onnaing suivent leur exemple ; des propagandistes ardents parcourent tout le bassin de Valenciennes, Maubeuge, et partout se créent de nouvelles sections.

Nul doute que cette organisation ne fasse tâche d'huile : des camarades de Roubaix, déjà se sont groupés dans le but de former une Union entre toutes les métallurgistes de Roubaix-Tourcoing ; Lille trouvera dans cet effort, un stimulant pour ses syndiqués et une force plus grande pour sa propagande. Enfin, Dunkerque ne manque pas d'éléments disciplinés ; cet arrondissement ne sera pas le dernier dans l'Union fédérale régionale et nationale.

Devant ce mouvement ouvrier nettement accusé, ce réveil de la si puissante corporation des noirs, on pense bien que le patronat ne reste pas inactif. De tous côtés on signale des vexations contre les militants et une pression cynique pour obliger les affiliés à quitter le syndicat.

Les patrons ne veulent pas admettre que leurs travailleurs puissent s'unir et constituer un « bloc » aussi puissant que le syndicat patronal, avec lequel ils seront un jour prochain, forcés de s'entendre et de traiter. Mais il y a dans toutes les corporations ouvrières, à l'heure actuelle, un tel besoin d'entente et d'union, qu'aucune force ne fera obstacle au courant qui entraîne la masse des exploités vers les organisations libératrices. Les métallurgistes souffriront, ils subiront injustices et iniquités ; les traîneurs ont souffert et subi les plus odieux traitements ; grâce pourtant à leur ténacité indomptable, ils ont aujourd'hui des syndicats établis sur des bases indestructibles ; les métallurgistes triompheront comme leurs frères du sous-sol ont triomphé. L'intersédération des « gueules noires » si dé-

---

FEUILLETON DU 7 JANVIER. — N° 23

LES

Vautours de Paris

PREMIERE PARTIE

LE DRAME DE FONTAINE-AUX-BOIS

IX

Joie et douleur

Le temps, déjà pluvieux, allait en s'assombrissant encore.

Le jour commençait à poindre, mais triste et mélancolique presque lugubre.

Une pluie fine et pénétrante avait succédé à l'averse sous laquelle elle était rentrée au manoir qu'elle allait quitter et d'où, après tant de joies, elle emportait au dernier moment de si pénibles impressions.

Mais dans l'immense étendue du parc, aucune clameur, aucun bruit ne se faisaient entendre.

Bientôt elle distingua dans ce silence si profond qu'on aurait pu se croire au centre d'un désert, le bruit des roues du coupé sur le gravier de la route, derrière sa maisonnette, et le trot du cheval qui devait l'emmener.

Elle jeta un dernier regard à cet intérieur où elle venait de passer en quelques heures les ivresses délirantes de l'amour partagé aux angoisses les plus cruelles, et, refermant derrière elle la porte qui donne sur la route, elle se trouva hors du parc.

Pourquoi avait-elle l'âme si pleine d'amertume ?

Pourquoi se retournait-elle si souvent vers ces lieux d'où elle s'éloignait à regret ?

Elle aurait dû être inondée de joie, radieuse d'espérances à la suite des promesses de son André et elle se sentait presque défaillante comme si elle venait de perdre ce qu'elle avait de plus cher.

Le coupé était à quelques pas et Yves-Marie sur le siège.

Le fidèle Breton n'avait pas l'air préoccupé, lui.

Il accueillit celle qu'il considérait déjà comme la femme de son officier avec son bon regard et, sautant à terre, il ouvrit la portière et dit :

— Montez ! Nous n'avons que juste le temps d'arriver... Cinq bonnes lieues ! Encore il faudra filer bon train... J'ai dormi un peu plus longtemps que je n'aurais dû.

Elle semblait indécise, reprise de ses doutes, se demandant si elle devait partir ou retourner en arrière.

Elle posa sa main sur le bras du Breton et lui demanda :

— Dites-moi, Yves-Marie, avez-vous vu votre maître ce matin ?

Il secona la tête, étonné.

Elle reprit :

— Il n'est pas rentré au château ?

— Je ne sais pas.

Le soldat ajouta avec une intention facile à comprendre :

— Vous pensez que je n'aurais pas osé l'éveiller si matin, sans ordre. A l'heure qu'il est, il doit dormir tranquillement dans sa chambre.

Elle balbutia :

— C'est que j'ai cru entendre des coups de feu...

— Où ça ?

— Pas loin du pavillon, au moment de son départ... puis quelque chose comme une plainte... Alors je suis sortie, très inquiète...

— Et vous n'avez rien vu ?

— Rien.

Le visage d'Yves-Marie avait exprimé d'abord un peu de surprise, mais il se mit à rire :

— Quelque braconnier, dit-il, qui sera venu faire son chien de métier aux alentours, mais pas de danger pour mon lieutenant. Qui voudrait lui faire du mal ? Il est adoré de tout le monde. Montez donc...

Elle se résigna.

Le coupé, attelé d'un excellent cheval, fila d'une vitesse de vingt-cinq à l'heure, selon l'expression des chauffeurs.

C'en était fait.

Il n'y avait plus à revenir en arrière.

Elle partait, sous le coup des plus sombres pressentiments.

Ni raisonnements, ni efforts d'aucune sorte ne pouvaient l'en distraire.

La plainte de son ami vibrait sans cesse à ses oreilles et elle emportait dans son âme l'effroi du mystère inexpliqué qu'elle laissait derrière elle.

A six heures et demie, elle prenait le train de Paris et se rencognait mélancoliquement dans le coin d'un compartiment de première classe où elle était seule.

A Sens, un voyageur d'une cinquantaine d'années, d'aspect grave et doux, entra dans son compartiment et se plaça en face d'elle, mais si ses yeux demeurèrent fixés presque sans cesse sur son doux visage, il ne lui adressa pas une parole.

Seulement au sortir de la gare, comme elle se jetait dans un fiacre, il profita d'un moment où elle était tournée vers lui pour braquer sur elle un petit appareil photographique et un mouvement de satisfaction anima son visage.

Il prit lui-même un fiacre, suivit celui qui emportait sa compagne de voyage et, après l'avoir vue entrer à son magasin, il continua sa course vers les Champs-Elysées.

Sans doute il avait appris tout ce qu'il voulait savoir.

Lorsqu'elle s'approcha de sa patronne qui lui témoignait une véritable amitié, elle était si pâle et si défaite que la grande modiste lui demanda :

— Mon Dieu ! ma pauvre Jeanne, qu'avez-vous donc ? On dirait que vous allez vous trouver mal.

Elle répondit :

— Oui, je souffre un peu, mais ce ne sera rien.

Et comme son amie Renée insistait en lui demandant de son côté : — Voyons, qu'as-tu donc ? — elle lui dit d'une voix tremblante :

— Attends à ce soir et je te dirai tout !

X

Crime ou suicide ?

Si presque tous les maîtres, les hôtes et les serviteurs du château avaient, comme le vieil avocat de la Tour Saint-Loup, passé une nuit paisible dans un sommeil réparateur, il n'en était pas de même du comte Xavier de Rouvres.

On a beau avoir les nerfs d'un joueur et d'un aventurier endurci, ou même un cœur de roche, on ne joue pas sans une certaine agitation et de violents accès de fièvre, une partie aussi redoutable.

Il est difficile de fermer l'œil quand on voit passer devant soi, dans un vague brouillard, la sanglante faucheuse du bourreau et l'appareil de la justice, de nos jours si capricieuse, qui vient frapper à votre porte.

Sans doute, le comte avait pris ses mesures, calculé ses chances, tout combiné et tout prévu avec sa néfaste intelligence et sa connaissance des hommes qu'il jugeait d'après lui-même, mais un détail oublié, une précaution omise, une parole prononcée trop haut, ou même simplement l'intervention inattendue du hasard, peuvent tout compromettre et faire échouer les projets les mieux conçus.

Qui pouvait garantir d'ailleurs qu'au dernier moment la main du misérable qu'il avait acheté ne tremblerait pas ou que sa victime ne déjouerait pas ses plans en prenant un autre chemin que celui qu'elle suivait d'ordinaire ?

Au sortir du salon de la duchesse, le comte, après quelques minutes de causerie avec Jean Villedieu, pour lequel d'ailleurs il n'avait jamais eu aucune sympathie, pas plus que Villedieu n'en avait pour lui, s'était dirigé vers son petit appartement des communs.

Il marchait lentement, heureux de respirer l'air frais du soir, afin de se remettre de l'effort auquel il venait de se livrer en jouant devant sa tante et l'avocat la comédie de la conversion et du repentir.

Il avait fait de son mieux, car, s'il savait la duchesse douée d'une âme simple et crédule, facile à entraîner, il n'en allait pas de même de son vieux confident.

En somme, la scène était terminée à sa grande satisfaction.

Il fallait en jouer d'autres, d'abord avec son ami Chevillon qui déjà s'apprêtait à se mettre au lit et se disposait à souffler sa bougie au moment où son compagnon passait le seuil de sa chambre.

Leurs appartements communiquaient ensemble.

Le comte pour préparer une réponse a